

Compte rendu provisoire

108^e session, Genève, juin 2019



Date: jeudi 25 juillet 2019

Séance plénière spéciale

Rapport succinct de la séance spéciale intitulée «Si tu veux la paix, cultive la justice»

Discussion entre Michel Hansenne et Juan Somavia, anciens directeurs généraux du BIT, modérée par le Directeur général du BIT, Guy Ryder, à laquelle ont participé Sir Roy Trotman et Daniel Funes de Rioja, anciens vice-présidents du groupe des travailleurs et du groupe des employeurs du Conseil d'administration, ainsi que Kalyanee Paranjape et Ece Karaman, coprésidentes du Conseil des stagiaires du BIT

1. *Le Directeur général* souhaite la bienvenue à ses deux prédécesseurs, M. Hansenne et M. Somavia, en leur faisant remarquer qu'à eux trois leurs mandats représentent trente ans de l'histoire de l'OIT. Il les invite à prendre l'histoire de l'Organisation comme base pour réfléchir à son rôle au regard du thème du centenaire, à savoir l'avenir du travail et ses défis. Il présente ensuite Sir Roy Trotman, ancien Vice-président du groupe des travailleurs, et M. Funes de Rioja, son homologue du groupe des employeurs, qui ont tous deux marqué l'histoire de l'OIT en tant qu'organisation tripartite.
2. Il adresse sa première question à M. Hansenne, qui a géré le passage de l'OIT du contexte de la guerre froide aux débuts de la mondialisation. Relevant les nouveaux défis nés de cette transition, M. Hansenne a conduit l'Organisation à adopter en 1998 une déclaration qui a fait date, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (Déclaration de 1998), et a créé les équipes multidisciplinaires. Lorsqu'on y repense aujourd'hui, quels ont été les défis les plus importants au cours de ces années?
3. *M. Hansenne* évoque les deux événements essentiels qui ont marqué son premier mandat et ont eu un profond impact sur l'OIT: la chute du Mur de Berlin, en 1989, qui signait la fin d'un monde bipolaire, et la signature de l'Accord de Marrakech, en 1994, qui instituait l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et marquait le début officiel d'une nouvelle ère de commerce mondial et de mondialisation économique. Dans ce nouveau contexte, certains pays ont commencé à considérer les normes et règles de l'OIT comme un désavantage concurrentiel. Ils étaient hostiles aux nouvelles normes et critiquaient, voire dénonçaient, les normes existantes. Avec la fin de la guerre froide, ils estimaient que l'OIT, qui avait été la réponse sociale-démocrate au communisme, avait perdu sa raison d'être. L'orateur précise que pour lui, en tant que Directeur général du BIT, et pour les dirigeants mondiaux, mais aussi pour les dirigeants des fédérations d'employeurs et des syndicats, la nouvelle question était de définir le rôle de l'OIT dans cette nouvelle donne internationale. Il traitait d'ailleurs ce sujet dans son rapport à la Conférence internationale du Travail de 1994, intitulé *Des valeurs à défendre, des changements à entreprendre*.
4. *M. Somavia*, prenant la parole pour parler des principaux événements de son premier mandat, évoque des jalons importants tels que le lancement de l'Agenda du travail décent en 1999, immédiatement après son entrée en fonctions. Cet agenda s'imposait pour répondre à une mondialisation qui s'accélérait et aux problèmes auxquels M. Hansenne avait commencé à s'attaquer. La crise économique et financière qui a commencé en 2008 a été un autre tournant essentiel, car elle a marqué le début de la collaboration de l'OIT avec le Groupe des 20 (G20).
5. Il souligne en outre le rôle important que le Sommet mondial pour le développement social de 1995 a joué pour l'Agenda du travail décent. Marqué par la dictature chilienne et ses expériences néolibérales, et mû par la conviction que les questions sociales devraient être au cœur des politiques gouvernementales, il avait travaillé à l'organisation du sommet en sa

qualité d'Ambassadeur du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de ses consultations avec les gouvernements, il s'était trouvé confronté à leurs inquiétudes au sujet du mécontentement qui ne cessait de croître, de la pauvreté, de l'emploi et de la cohésion sociale dans le contexte de la mondialisation. C'est dans ces circonstances qu'est née l'idée d'inscrire l'action traditionnelle de l'OIT pour les droits, la protection sociale et le dialogue social dans le cadre plus large du travail décent, concept qui définissait le travail non plus comme une marchandise et un facteur de coût, mais comme une source majeure de dignité personnelle, de stabilité familiale, de cohésion sociale et de paix.

6. *Le Directeur général* évoque la présence à la Conférence de 1990 de celui qui serait plus tard Président de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela, comme un des moments les plus émouvants de l'histoire de l'OIT et une reconnaissance importante de la contribution de l'Organisation à la chute du régime de l'apartheid. Il met l'accent aussi sur une autre réussite, la ratification universelle imminente de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Il invite ensuite M. Hansenne à parler du débat sur le commerce et les normes du travail et sur la question de la cohérence du système multilatéral. L'OIT doit-elle encore faire face aux mêmes problèmes, ou y a-t-il eu une évolution positive?
7. *M. Hansenne* parle d'abord de la visite de Nelson Mandela et des discours de Lech Walesa, futur Président de la Pologne, à la Conférence en 1981 et 1990. Ces moments ont été importants pour l'OIT parce qu'ils mettaient en évidence sa détermination à défendre les droits des travailleurs et, plus généralement, les droits de l'homme. En ce qui concerne le débat sur le commerce et les normes, l'orateur considère que le corpus de normes du travail de l'OIT demeure la caractéristique la plus importante de l'Organisation, et il compare les normes au mécanisme qui empêche les trains de reculer. Lorsque, durant son mandat, certains pays avaient commencé à considérer les normes du travail comme des obstacles, l'utilité globale de l'OIT avait été remise en question. La critique arguant qu'il existait trop de règles et que l'OIT devait modifier son approche dans la nouvelle donne avait suscité une réflexion qui avait abouti à l'identification des normes qu'aucun pays civilisé ne peut se permettre de ne pas respecter, et à leur promotion au moyen d'un instrument universellement reconnu. Pour l'orateur, le vote unanime en faveur de la Déclaration de 1998, l'un des derniers actes auxquels il ait présidé en tant que Directeur général, avait été un résultat capital du processus qui avait débuté en 1994.
8. *Le Directeur général* souligne le rôle de M. Somavia dans le Sommet mondial pour le développement social et l'institution de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation en 2002, dans un contexte d'intensification des manifestations antimondialisation, et invite celui-ci à donner son point de vue sur le débat dont fait l'objet la mondialisation et sur les prochaines étapes possibles.
9. *M. Somavia* met l'accent sur le nouveau cadre que constitue le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et les deux principaux défis auxquels devront répondre les politiques futures de l'OIT: les changements climatiques et l'évolution technologique, ainsi que leur impact sur le monde du travail. Il félicite le Directeur général pour l'intégration du rôle de l'OIT et du travail décent dans le Programme 2030, qui ménage un espace suffisant à l'identité tripartite de l'Organisation. La difficulté, pour le Programme 2030, consiste à dépasser le raisonnement sectoriel et à appliquer une approche intégrée aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable. En associant croissance et travail décent, le programme définit un nouveau rôle pour l'OIT dans l'organisation de l'économie mondiale. L'ancien modèle de croissance doit être remplacé par un nouveau modèle, un modèle durable qui apporte des réponses à un mécontentement croissant. Si l'OIT peut offrir des valeurs et des objectifs, les solutions doivent être mises en œuvre dans un cadre national, dans les villes et au niveau des entreprises. Travailleurs et employeurs doivent traiter ensemble les problématiques du

développement durable et de l'évolution technologique. L'orateur se dit convaincu que le tripartisme et les instruments de l'OIT pourront jouer un rôle décisif dans l'avenir.

10. *Le Directeur général*, soulignant l'impact qu'ont sur le monde du travail les changements climatiques, l'évolution technologique et la démographie, ainsi que les incertitudes qu'engendre la mondialisation, invite ses prédécesseurs à réfléchir à la valeur ajoutée qu'apporte l'OIT face à ces défis. En principe, la réponse à la question de la valeur ajoutée de l'OIT ferait référence aux traits distinctifs de l'OIT, à ses outils spécifiques. Tout d'abord, le tripartisme et le dialogue social – mais il est de plus en plus difficile de les pratiquer, et la représentativité des organisations d'employeurs et de travailleurs est remise en question. Ensuite, le droit international, qui est souvent considéré comme une ingérence dans la souveraineté nationale. L'OIT devrait-elle néanmoins s'en tenir à ces outils, ou plutôt les compléter par d'autres, ou les remplacer?
11. *M. Hansenne* compare l'OIT à un semi-remorque dans lequel une roue aurait toujours assez de traction pour surmonter les obstacles et faire avancer le camion. Les roues de l'OIT sont le rôle fondamental du travail dans notre société, la pertinence du mandat constitutionnel de justice sociale de l'Organisation, son fonctionnement tripartite, son système normatif, le discernement de ses dirigeants et la qualité de son personnel. Forte de ces atouts, l'OIT a réussi à surmonter de nombreuses difficultés dans le passé. L'orateur estime qu'il ne faut pas donner la priorité à l'un quelconque de ces différents éléments, car ils sont tous interdépendants et constituent ensemble la spécificité de l'OIT.
12. Bien que l'avenir soit incertain, il se dit confiant que l'OIT aura la capacité de relever ces défis aussi longtemps qu'elle gardera sa conviction. Il faut en particulier que les mandants de l'Organisation soient convaincus que celle-ci reste la meilleure institution pour la réalisation du dialogue social.
13. *M. Somavia*, souscrivant aux propos de M. Hansenne, évoque les situations difficiles que l'OIT a surmontées dans le passé, de la Grande dépression à la période des années quatre-vingts, où la logique fondamentale sous-tendant le système économique a changé avec le nouveau «programme politique néolibéral» soutenu notamment par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, sans oublier l'exil canadien au cours de la seconde guerre mondiale. Puis la mondialisation a pris son essor et l'OIT a répondu aux défis qu'elle présentait. L'Organisation des Nations Unies a maintenant placé le travail décent au cœur de son programme d'action. L'orateur pense qu'il y aurait aujourd'hui une plus grande adhésion à l'approche de l'OIT qu'aux idées néolibérales. Il souligne que la société a évolué, que les jeunes se tournent vers de nouveaux styles de vie et que l'idée selon laquelle on gardait le même emploi toute sa vie est en train de disparaître. L'OIT doit être plus ouverte au changement. Elle ne peut plus s'appuyer sur un modèle de dialogue social et d'organisation sociale fondé sur la relation traditionnelle employeur-employé et dans lequel les syndicats sont le seul type d'organisation de travailleurs. Le «citoyen organisé» deviendra plus important, en réaction à un sentiment de décalage, de déconnexion, par rapport aux institutions existantes et aux élites. L'OIT devrait éviter tout style conflictuel et promouvoir la réflexion, le dialogue et une action commune face à l'avenir.
14. *Le Directeur général* évoque l'adhésion universelle à l'OIT, dont le nombre de Membres est passé de 42 à 187. En raison de ce caractère universel, l'Organisation doit aujourd'hui couvrir un large éventail de situations dans le domaine du travail, y compris le fait que la majorité de la population active du monde travaille dans l'économie informelle. Cela mettra en question la pertinence universelle du cadre normatif de l'OIT et la représentativité des mandants tripartites dans ses Etats Membres. L'activité de l'OIT en matière de coopération pour le développement, que M. Hansenne a rendue beaucoup plus largement présente à travers le monde, doit elle aussi faire l'objet d'une réflexion approfondie. Le Directeur

général invite M. Somavia à s'exprimer sur ce sujet du point de vue d'un pays en développement.

15. *M. Somavia* se dit convaincu que son universalité est un énorme atout pour l'OIT. Cette universalité signifie que l'on poursuit des objectifs communs tout en adaptant leur mise en œuvre aux réalités locales. De l'avis de l'orateur, les politiques de développement sont passées d'un modèle occidental-centré à une approche selon laquelle, aujourd'hui, les pays en développement décident de leurs propres priorités et objectifs. C'est en aidant à traduire les objectifs communs du Programme 2030 en des réalités diverses sur le terrain que l'OIT pourra être la plus efficace. Elle doit rendre le dialogue social tout à fait fonctionnel et aider les Etats Membres à aller encore plus loin et à mettre en place un dialogue sociétal plus large pour faire face aux problématiques du développement durable, des changements climatiques et des nouvelles technologies. Le débat doit être entamé au sein même des sociétés, car les solutions ne peuvent plus venir des seuls experts. L'orateur souligne également que les gens doivent prendre personnellement conscience de ce qu'implique la durabilité et, sur cette base, modifier leur comportement personnel dans la vie de tous les jours. Les délégués à la Conférence pourront être un modèle en la matière. Les sociétés doivent s'impliquer dans leur ensemble, au niveau individuel comme au niveau communautaire, pour œuvrer au développement durable. Les gouvernements ne peuvent pas assumer ce rôle à eux seuls. Pour conclure, l'orateur précise qu'il s'agit là d'une approche nouvelle et que l'OIT pourra jouer un rôle majeur dans la réalisation d'un changement aussi fondamental.
16. *M. Hansenne* considère que l'universalité est à la fois un défi et une forme de reconnaissance. Les Etats Membres ont adhéré à l'OIT parce qu'ils avaient des attentes. Evoquant la diversité des contextes locaux, l'orateur fait observer que les normes du travail ne sont pas un luxe réservé aux seuls pays riches. Selon lui, il n'est pas nécessaire que tous les pays adoptent d'emblée l'ensemble des normes, car ils risqueraient de se retrouver dans une situation difficile. Toutefois, les normes devraient occuper une place centrale dans l'appui apporté par le BIT en matière de développement, notamment dans l'économie informelle. L'orateur ajoute que si l'Organisation n'est pas censée se substituer au Programme des Nations Unies pour le développement ou à l'Organisation des Nations Unies et ne peut pas résoudre tous les problèmes des pays en développement, elle a, forte de ses connaissances et de son expérience, et en collaboration avec d'autres organisations internationales, vocation à aider les Etats Membres à régler un certain nombre de problèmes.
17. S'adressant à M. Funes de Rioja et à Sir Roy Trotman, *le Directeur général* leur demande quelles réflexions la discussion avec les anciens directeurs généraux leur a inspirées en ce qui concerne l'OIT.
18. *M. Funes de Rioja* commence son intervention par un bilan des liens de coopération constructifs qu'il entretient depuis des années avec Sir Roy Trotman qui, de partenaire dans le domaine du dialogue social, est devenu un ami. Il met en avant deux aspects qui se sont révélés importants au cours des trente dernières années. Le premier est la stratégie et la structure de l'OIT, tant du point de vue de l'action normative que de celui du fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail. La Déclaration de 1998, que l'orateur juge fondamentale, a montré que le commerce mondial et le travail décent doivent converger si l'on veut pouvoir réagir en temps réel aux crises que connaît le monde, comme l'a démontré l'adoption en 2009 du Pacte mondial pour l'emploi. Le deuxième aspect concerne des questions de long terme qui revêtent une importance cruciale pour l'OIT, comme la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud. L'orateur évoque également la Pologne, le Myanmar et plusieurs autres cas qui ont mis en évidence l'attachement de l'OIT aux valeurs communes qu'il a mentionnées, ainsi que la manière dont l'Organisation a réagi à la violation de ces valeurs. En conclusion, il fait observer que, sans la convergence de ces deux éléments – stratégie et structure d'une part, luttes fondamentales d'autre part –, l'OIT ne serait pas l'Organisation qu'elle est aujourd'hui.

-
19. *Sir Roy Trotman* attire l'attention sur le fait que les dirigeants des trois groupes réunis à Genève ont une vision trop positive du tripartisme. Ce qui fonctionne à Genève ne fonctionne pas nécessairement dans les différents contextes nationaux, et le tableau que brossent ces dirigeants du dialogue social dans leur pays ne reflète pas exactement la réalité. L'orateur souligne que le dialogue social tripartite doit se dynamiser et s'étendre aux ateliers et aux petites entreprises. Les rapports présentés devraient rendre compte de cette dimension. L'orateur invite également la Conférence à prêter attention aux relations de pouvoir au sein de la communauté internationale. Les pays plus puissants sur le plan économique ne devraient pas obliger les pays plus petits à les suivre, car il pourrait en résulter de la pauvreté ou, pire encore, des troubles sociaux. L'orateur fait observer que le mécontentement croissant a conduit à l'extrémisme politique, en dépit des efforts de l'OIT. De nombreux travailleurs qui nourrissaient au départ des idéaux politiques différents ont suivi cette pente parce qu'ils étaient déçus par le système actuel. L'OIT doit se demander si elle s'investit suffisamment dans les questions qui touchent à la guerre, à la paix et à la justice sociale.
 20. *Le Directeur général* donne ensuite la parole à M^{me} Paranjape (Inde) et à M^{me} Karaman (Turquie), coprésidentes du Conseil des stagiaires du BIT. Il les invite à donner leur point de vue en tant que stagiaires.
 21. M^{me} Karaman estime que les débats de la Conférence ont suscité chez de nombreux stagiaires un mélange de peur et d'optimisme quant à leur avenir. Sa génération saura-t-elle transformer en opportunités les énormes défis que représentent l'évolution technologique et les changements climatiques? Lui apportera-t-on les compétences dont elle aura besoin pour occuper les nouveaux types d'emplois de demain? Si l'OIT a toujours lutté pour la justice sociale, il lui appartient maintenant de se concentrer sur le présent, sur les millions de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail. L'oratrice s'inquiète de savoir s'il y aura suffisamment d'emplois décents et si ces emplois correspondront aux compétences et aux aspirations de sa génération. Pour conclure, elle souligne que les jeunes s'efforcent néanmoins de rester optimistes et de s'adapter aux énormes incertitudes d'un monde du travail en mutation rapide.
 22. M^{me} Paranjape exprime sa foi en un avenir où les changements climatiques et le développement durable seront pris au sérieux et où l'égalité des sexes en matière de salaires et de congé parental sera une réalité. Elle imagine un monde où l'on ne travaillera plus gratuitement «pour acquérir de l'expérience» et où la sécurité sociale et le droit à la santé seront des droits humains garantis par toutes les parties prenantes. Au cours de leur stage au BIT, les jeunes ont été témoins des efforts déployés par l'Organisation pour lutter contre les inégalités au travail, offrir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie et promouvoir une culture de la prévention. Toutefois, compte tenu des craintes et des frustrations suscitées par l'obligation de s'adapter, l'oratrice se demande comment l'OIT pourra aider les jeunes dans le nouveau monde du travail. Elle exprime l'espoir et la conviction que ceux-ci pourront s'unir pour faire face aux défis qui les attendent et bénéficier dans ce domaine du soutien de l'OIT.
 23. *Le Directeur général* remercie les deux oratrices et invite M. Somavia à formuler quelques observations en guise de conclusion.
 24. M. Somavia rappelle tout d'abord que le BIT a instauré la pratique des stages rémunérés pendant son mandat. Se référant aux remarques de Sir Roy Trotman, il critique l'abus de pouvoir pratiqué par certains pays et leur préférence pour la voie de l'unilatéralisme, qui favorisera toujours les plus puissants et représente une menace pour le système multilatéral. L'OIT a l'obligation de défendre le multilatéralisme et de faire en sorte qu'il fonctionne bien. Elle doit par conséquent mettre en avant la valeur fondamentale du dialogue social et la contribution qu'il peut apporter aux sociétés. L'orateur note que l'Organisation a toujours nagé à contre-courant, car ses valeurs sont difficiles à mettre en pratique. Il invite les

participants à refuser le cynisme et à croire en la capacité de l'OIT à œuvrer pour un monde meilleur.

- 25.** *Le Directeur général* remercie les orateurs pour leurs messages de confiance. Il insiste sur le fait que la confiance repose sur la fidélité de l'OIT à sa mission de justice sociale et sur le bilan de son premier siècle d'existence. Le «rêve fou» a porté ses fruits et, grâce à la qualité de ses outils, l'Organisation continuera de tenir ses promesses. Cependant, un regard critique sur elle-même s'impose. Comme l'ont souligné les deux coprésidentes du Conseil des stagiaires du BIT, ainsi que de nombreux autres participants à la session du centenaire de la Conférence, l'OIT ne peut se permettre de rester immobile alors que tout change autour d'elle.